

RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01809

Numéro SIREN : 535 213 706

Nom ou dénomination : D2I INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2018 sous le numéro de dépôt 8203

REÇU LE
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

D2I INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 12 BOULEVARD DES SPORTS,
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS
535213706 RCS MEAUX

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le 30 juin,
A 9H

Les associés de la société D2I INVESTISSEMENTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 12 BOULEVARD DES SPORTS 77700 BAILLY ROMAINVILLIERS.

Sont présents :

Monsieur Khaled DALI, titulaire de 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Farid DALI, titulaire de 400 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 800 actions sur les 800 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Khaled DALI, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

P D M

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 23 704 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 219 738,00 euros au compte de report à nouveau.

Bénéfice de l'exercice 219 738,00 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 246 018,00 euros

Pour former un bénéfice
distribuable de

465 756,00 euros

Bénéfice affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 465 756,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

A series of three handwritten signatures in black ink. The first signature is a stylized 'B', the second is a more fluid cursive, and the third is a large, bold 'V' or similar shape.

QUATRIEME RESOLUTION

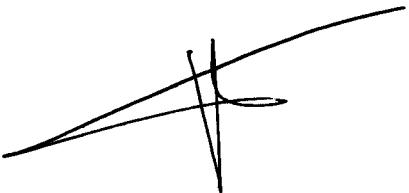
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

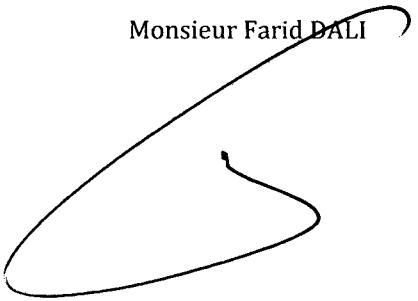
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Khaled DALI



Monsieur Farid DALI



D2I INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 12 BOULEVARD DES SPORTS,
77700 BAILLY ROMAINVILLIERS
535213706 RCS MEAUX

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 219 738,00 euros au compte de report à nouveau.

Bénéfice de l'exercice 219 738,00 euros

Auquel s'ajoute :
Le report à nouveau antérieur 246 018,00 euros

Pour former un bénéfice
distribuable de 465 756,00 euros

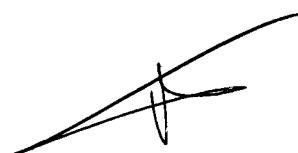
Bénéfice affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 465 756,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Khaled DALI



Désignation de l'entreprise SAS D2I INVESTISSEMENTS

Néant *

Adresse de l'entreprise 12 BOULEVARD DES SPORTS 77700 BAILLY ROMAINVILLIERS

SIREN 5 3 5 2 1 3 7 0 6

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 1 7

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	{ Fonds commercial * Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	126 679	030 50 237	76 442
	Immobilisations financières * (1)	040	212 089	042	212 089
	Total I (5)	044	338 769	048 50 237	288 531
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	135 451	052 135 451
		Marchandises *	060		062
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 316 838	070 1 316 838
		{ Autres* (3)	072	126 943	074 126 943
		Valeurs mobilières de placement	080		082
		Disponibilités	084	1 732	086 1 732
		Charges constatées d'avance*	092	6 152	094 6 152
		Total II	096	1 587 115	098 1 587 115
		Total général (I + II)	110	1 925 884	112 50 237 1 875 647
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	500 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	50 000
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131)	132	
	Report à nouveau			134	246 018
	Résultat de l'exercice			136	219 738
	Provisions réglementées			140	
				Total I	142 1 015 756
	Provisions pour risques et charges			Total II	154
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	86 546
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	208 011
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169) 982	172	565 333
	Produits constatés d'avance			174	
				Total III	176 859 891
				Total général (I + II + III)	180 1 875 647
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(597 811)	(4) Dont dettes à plus d'un an	195 8 229
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			182 3 745 010
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	184 64 465

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS D2I INVESTISSEMENTS		Néant <input type="checkbox"/> *
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 13 11 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210
	Production vendue { Biens Services*	dont export et livraisons intracommunautaires { 215 217		214 218 772 502
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée*			224
	Subventions d'exploitation reçues			226 2 500
	Autres produits			230 63 622
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232 838 624
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234
	Variation de stock (marchandises)*			236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 32 346 - mobilier - immobilier :)			242 259 302
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 377	244 9 296
	Rémunérations du personnel*			250 216 550
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252 88 232
	Dotations aux amortissements*			254 20 831
	Dotations aux provisions			256
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260		262 1 357
	Total des charges d'exploitation (II)			264 595 568
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 243 056
	Produits financiers (III) 280 53 255	Charges financières (V)		294 15 791
	Produits exceptionnels (IV)			290 64 465
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	347 348		300 16 910
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306 108 337
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310 219 738
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	219 738
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	23 704
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	110 137
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	61 684
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989		
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies) 990		
	ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344		350 57 983
	Créance due au report en arrière du déficit	346		
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col 1 Déficit col 2 352	357 280	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col 1 Déficit col 2 370	357 280	372

COMpte de résultat simplifié de l'exercice (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SAS D2I INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SAS D2I INVESTISSEMENTS

SAS D2I INVESTISSEMENTS											Néant <input type="checkbox"/>	*	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	797	442		444		446	797				
	Installations générales agencements divers	450	45 829	452		454		456	45 829				
	Matériel de transport	460	112 500	462		464	41 500	466	71 000				
	Autres immobilisations corporelles	470	9 053	472		474		476	9 053				
	Immobilisations financières	480	(37 244)	482	3 745 010	484	3 495 677	486	212 089				
	TOTAL	490	130 936	492	3 745 010	494	3 537 177	496	338 769				
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	270	532		159	534		536	429			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 813	542		4 583	544		546	7 395			
	Matériel de transport	550	48 440	552		14 223	554		25 822	556	36 841		
	Autres immobilisations corporelles	560	3 706	562		1 865	564		566	5 571			
	TOTAL	570	55 229	572		20 831	574		25 822	576	50 237		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1 MAT TRANSPORT		2		3		4		5				
Immobilisations	6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif * ①		Amortissements* ②		Valeur résiduelle ③		Prix de cession * ④		Plus ou moins-values				
									Court terme* ⑤				
									Long terme				
									19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1	41 500		25 822		15 678		64 465		48 787				
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	41 500	580	25 822	582	15 678	584	64 465	586	48 787	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590		583		594		595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).													
TOTAL						596	48 787	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SAS D2I INVESTISSEMENTS								Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129
Total des déficits restant à reporter				870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *									380
N° du centre de gestion agréé									388
Montant de la TVA collectée									374 154 500
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378 34 833
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise :	SAS D2I INVESTISSEMENTS	Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le :	01012017	et clos le : 31122017	Durée en nombre de mois	1	2
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	772	502		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119				
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105				
TOTAL 1	106	772	502		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	63	295		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143				
Subventions d'exploitation reçues	113	2	500		
Variation positive des stocks	111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153				
TOTAL 2	144	65	795		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats	121	20	080		
Variation négative des stocks	145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	124	392		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1	357		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150				
TOTAL 3	152	145	829		
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	692	468	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	692	468		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	772	502		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		4		
Période de référence	024	du	01012017	160	au 31122017
Date de cessation				186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :	376		4		
	dont apprentis	657			
	dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1	1
---	---

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 13 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 5 3 5 2 1 3 7 0 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS D2I INVESTISSEMENTS

ADRESSE (voie) 12 BOULEVARD DES SPORTS

CODE POSTAL 77700

VILLE BAILLY ROMAINVILLIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____

Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom patronymique DALI Prénom(s) KHALED

Nom marital _____ % de détention 50 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 17031977 N° Département _____ Commune _____ Pays _____

Adresse : N° 4 Voie RUE DU CANOTAGE

Code Postal 94170 Commune LE PERREUX SUR MARNE Pays FR

Titre (2) [M] Nom patronymique DALI Prénom(s) FARID

Nom marital _____ % de détention 50 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 16051971 N° Département _____ Commune _____ Pays _____

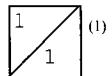
Adresse : N° 44 Voie RUE DU COTTAGES DU GOLF

Code Postal 77700 Commune MAGNY LE HONGRE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 5 3 5 2 1 3 7 0 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS D2I INVESTISSEMENTS

ADRESSE (voie) 12 BOULEVARD DES SPORTS

CODE POSTAL 77700

VILLE BAILLY ROMAINVILLIERS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	6
Forme juridique SCV	Dénomination L' ISTURIALE	
N° SIREN (si société établie en France) 529123937	% de détention 98	
Adresse : N° 231	Voie RUE SAINT HONORE	
Code Postal 75001	Commune PARIS	Pays LT
Forme juridique SCV	Dénomination BAILLY PARK	
N° SIREN (si société établie en France) 798705976	% de détention 98	
Adresse : N° 12	Voie BOULEVARD DES SPORTS	
Code Postal 77700	Commune BAILLY ROMAINVILLIERS	Pays FR
Forme juridique SCV	Dénomination ECO-MONTEVRAIN	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention 99	
Adresse : N° 12	Voie BOULEVARD DES SPORTS	
Code Postal 77700	Commune BAILLY ROMAINVILLIERS	Pays FR
Forme juridique SAS	Dénomination CLE EN MAIN	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention 100	
Adresse : N° 12	Voie BOULEVARD DES SPORTS	
Code Postal 77700	Commune BAILLY ROMAINVILLIERS	Pays FR
Forme juridique SAS	Dénomination LUXURY HOTEL MANAGEMENT	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention 100	
Adresse : N° 12	Voie BOULEVARD DES SPORTS	
Code Postal 77700	Commune BAILLY ROMAINVILLIERS	Pays FR
Forme juridique SCV	Dénomination BUSINESS PARK	
N° SIREN (si société établie en France) 830639480	% de détention 99	
Adresse : N° 12	Voie BOULEVARD DES SPORTS	
Code Postal 77700	Commune BAILLY ROMAINVILLIERS	Pays FR
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinque C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :	
SAS D2I INVESTISSEMENTS 12 12 BOULEVARD DES SPORTS 77700 BAILLY ROMAINVILLIERS	12 12 BOULEVARD DES SPORTS 77700 BAILLY ROMAINVILLIERS	
SIRET 53521370600018		
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	PROMOTION IMMOBILIERE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
--------------------	-----------------------	--	---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	282 280	Bénéfice imposable à 28 %	36 880	Bénéfice imposable à 15 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	------------------------------------

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télé déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :	
Société civile professionnelle SCP MONNOT & GUIBOURT 2 A, AVENUE LE CORBEILLER 92190 MEUDON		
Tél : 01-46-26-14-54	Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :	
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 04072018	Lieu : BAILLY ROMAINVILLIERS
Qualité :		
Nom du signataire :		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD_s

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case X

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						<i>c</i>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						<i>d</i>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						<i>e</i>	
						<i>f</i>	
						<i>g</i>	
						<i>h</i>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						<i>i</i>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						<i>j</i>	
Montant des revenus répartis (5)						<i>Total (a à h)</i>	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (<i>si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle</i>)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	1	2	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	5	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
		3	Indemnités forfaitaires	6	Remboursements	7	Remboursements
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					